



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES**

Association Transparence Citoyenne
Guillaume LEROY
Président

Réf. : S2312-06614

Objet : demande de communication de
documents administratifs

Le Conseil régional, le **04 JAN. 2024**

Monsieur,

Par courriel en date du 7 décembre 2023, vous avez souhaité obtenir communication de la liste des subventions attribuées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2021, 2022 et 2023.

Je vous informe que la liste des subventions votées par la Région est consultable dans les annexes des comptes administratifs votés en assemblée plénière en juin de chaque année.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Vous pouvez les retrouver dans la rubrique « Ma Région / Comment fonctionnons-nous ? / Les délibérations et les procès-verbaux des assemblées » ou par le lien : <https://edelib.auvergnerhonealpes.fr/webdelibplus/jsp/seances.jsp?role=usager> :

- compte administratif 2021 : annexe de la délibération AP-2022-06/01-4-6741
- compte administratif 2022 : annexe de la délibération AP-2023-06/01-1-7627.

Je vous précise que le compte administratif 2023 sera délibéré avant le 30 juin 2024 et sera disponible sous le même format après cette date.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président
et par délégation,
La Directrice générale des services

Respectueusement,
Delphine JOLY

